

SÉANCE DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2020

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 26
Ayant pris part à la délibération : 24
- Présents : 23
- Pouvoirs : 1

Date de convocation :

Mardi 25 novembre 2020

Affichage effectué le :

08 décembre 2020

Mise en ligne le :

08 décembre 2020

OBJET :

Association « Par amour des Abeilles » : attribution d'une subvention de 1 500 € afin de sensibiliser la préservation de la faune et de la flore

N° 003414

Question N° 7 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5. « Subventions

L'an deux mille vingt et le lundi trente novembre à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN** sous la présidence de **G. D'ETTORE**.

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, Mme Françoise MEMBRILLA, M. Thierry DOMINGUEZ, M. Sébastien FREY. **AUMES** : M. Michel GUTTON. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBÉRY** : M. Jean AUGÉ. **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

CAUX : M. Jean-Charles DESPLAN. **VIAS** : M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Patrick LARIO donne pouvoir à M. Rémi BOUYALA

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Rémi BOUYALA

RECU EN PREFECTURE

Le 03 décembre 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20201130-D00341410-DE

Monsieur le Vice-Président délégué au développement des filières agricoles et des circuits courts rappelle que l'association « Par Amour des Abeilles », installée depuis deux ans sur la commune de Bessan œuvre sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans le but de sensibiliser tout un chacun à la préservation de la faune et de la flore en observant et en agissant sur les facteurs d'amélioration de l'environnement direct des abeilles.

L'association, membre du réseau du Centre Permanent d'Action pour l'Environnement du Bassin de Thau, regroupe 25 bénévoles et compte 87 adhérents. Elle mène de nombreuses actions de sensibilisation des jeunes et du grand public (animation de rue, intervention dans les écoles, intervention sur des exploitations) et développe des partenariats publics et privés (pose de ruche, implantation maraîchère et paysagère, plantations de plantes mellifères).

Afin de mener à bien ses missions, l'association sollicite auprès de la CAHM une subvention.

Ainsi, les membres du Bureau communautaire sont invités à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association « Par amour des abeilles » pour l'année 2020.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER** une subvention de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'association « Par amour des abeilles » pour l'année 2020 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

Le Président
Gilles D'ETTORE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#